L'agent Droulez apprit la chose et conduisit Delmotte au dépôt.

Furieux dans son ivresse, Jules Delvallée, un habitant de la rue des Filatures, poursuivait sa femme, une hache à la main.

Ne goûtant pas cette façon d'agir, la pauvre dame requit l'agent Droulez, de service rue des Longues-Haies, et Delvallée fut emmené au poste de police du 3e arrondissement.

Arrestation. — Louis D..., teinturier, était ivre, mardi, et, poussé par on ne sait quel motif, il entra, une pipe aux lèvres, dans le cimetière. Le garde lui fit observer que, dans ces lieux, on ne pouvait fumer. D..., se mit alors à injurier grossièrement le garde. Celui-ci l'a mis à la disposition de M. Accolas, commissaire de police du 1er arrondissement.

Chronique colombophile. — La société l'*Epervier*, établie chez M. Preys, rue Notre-Dame, a l'honneur de prévenir les amateurs colombophiles qu'elle donnera, à partir de vendredi prochain, des dressages sur Seclin et Leforest, à raison de 15 centimes par deux pigeons. La mise en panier se fera tous les vendredis de 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2 du matin.

— La Société colombophile « *Le Pigeon Noir* » chez Desrousseaux, 49, rue Pellart, rappelle son concours international d'Etampes, (dans un rayon de 25 kilomètres), dimanche prochain 5 juin, mise en paniers vendredi prochain, de 1 heure à 6 heures du soir, 1,000 francs prix d'honneur, dont 750 par pigeon et 250 fr. par série de deux pigeons non-désignés ; Mise facultative, 2 fr. 25 ; mise obligatoire 1 fr. 75 pour participer aux 1,000 fr. d'honneur. — Les pigeons seront convoyés par M. Aubin Wewer, et ils recevront tous les soins possible durant le voyage.

— Résultat du concours de Breteuil le 29 mai 1887, offert par la société *La Fraternelle* établie chez le sieur Achin Duquenne, rue Blanchemaille, 321 pigeons lâchés à 7 h. 30. Beau départ, vent nord-ouest, convoyeur, J. Detoncker.

1er prix, Smet, 9 h. 59 H ; 2e, Van Hoorde. 10.4 H ; 3e, E. Olivier, 10.5 HPPP ; 4e, Planquart, 10.6 HP ; 5e, Janssens, 10.7 HPP ; 6e, Planquart, 10.9 HP ; 7e, Lambin, 10,10 HP ; 8e, Courmain, 10,10 ; 9e, Debeutz, 10,11 ; 10e, Hourez, 10.11 ; 11e, id. id. ; 12e, Jules Rabaux, 10.12 P ; 13e, Dhérim, 10.12 P ; 14e, Cools, 10.12 P ; 15e, Ch. Scat, 10.12 ; 16e, Decroly, 10.13 ; 17e, Mercier, 10.13 PP.

18e prix, C. Thamiry. 10 h 14 P; 19e, Carrette, 10,14 P; 20; Renard, 10.15 PP; 21e. Cools, 10.16 P; 22e, Delfortrie, 10.16P; 23e, Dykers, 10.16; 24e, Smith, 10.16P 25e, Lambin, 10.16 P; 26e, Niffle, 10.16; 27e, Achin Duquesne, 10.17 P; 28e, Achin Duquesne, 10.17 P; 29e, Jules Rabaux, 10.17 P; 30, César Béhegue, 10.17 P; 31e. Valentin, 10.17 P; 32e, Morel, 10.17 PP; 33e, J.-B. Baert, 10.18 PP.

Poules hors concours : à 2 fr., Em. Olivier, 10 h. 18, Ed. Ducattel. 10,18, Pierre Vannin Evenhuysse, 10,18 ; à 3 fr., Em. Olivier, 10,18 ; à 5 fr., Louis Wyseur, 10,23 ; Régulateur à M. Em. Olivier. à 10 h. 05; Médaille en argent par série de trois pigeons désignés à M. Jules Rabaux, à 10 h. 18.

— Dimanche 5 juin. concours sur Breteuil. par zone, prix d'honneur 100 fr., organisé chez le sieur J.-B. Grouillon, rue Voltaire, « au Cul-de-Four ». Un régulateur sera joué par une poule de 0,25 c. Mise : 1 fr. 50 par pigeon. Poules facultatives, 1, 2, 3, 5 fr. L'inscription la veille de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

Wasquehal. — Nous avons raconté hier la rixe survenue entre quelques jeunes gens de Wasquehal et deux inconnus. Le blessé, Louis Selosse, a succombé mercredi matin à trois heures après des souffrances horribles.

Hier soir le garde-champêtre de Wasquehal, M. Wanin, arrêtait quatre individus, trois hommes et une femme qui seraient les auteurs présumés de la mort du jeune Selosse.

Deux hommes seulement ont été maintenus en état d'arrestation, Cyrille Dooms, 20 ans et Théophile Schittekoot, 26 ans, tous deux belges.

M. du Liscouët, juge d'instruction, est descendu à Wasquehal.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Jeune Richard*, houille, venant de Bruay ; la *Jeune Marie*, houille, venant de Bruay ; la *Séraphine*, avoine, venant de Reims ; *Dieu pour tous*, laine, venant de Dunkerque ; *Poagah*, sable, venant d'Arques ; *Vaaderen*, minerais de fer, venant de Paal

Mon désir, pierre de taille, venant de Chermouillez *Golata*, houille, venant de Carvin ; *Cocotier*, laine, venant de Dunkerque ; l'*Espoir*, laine, venant de Dunkerque ; l'*Oscar*, houille, venant de Beuvry ; le *Saturne*, acide, venant de la Madeleine ; *Jeune Gustave*, houille, venant de Beuvry.

Bateau attendu : la *Capacité*, chicorée, venant de Berchem.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 55me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

TOURCOING

Une singulière trouvaille a été faite avant-hier matin par un habitant de la Rue de la fin de Guerre. En ouvrant sa porte il trouva une redingote, dont l'une des poches renfermait une montre en argent.

Une plainte en abus de confiance a été déposée par M. V..., demeurant à la Croix-Rouge, contre un sieur E. D... garçon boulanger.

Pour mendicité le nommé Delcour, bobineur, demeurant rue de la Blanche-Porte a été mis hier en état d'arrestation.

Au tribunal correctionnel.— Henri Marthe et Adolphe Delva ont été condamnés à chacun 2 mois de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse et rébellion.

Bondues. — Le tirage de la tombola a eu lieu lundi dernier à 5 heures.

Voici les numéros des lots qui n'ont pas été réclamés :

26 — 76 — 348 — 467 — 602 — 607 — 618 — 717 — 785 — 840 — 872 998 — 1,045 — 1,193 — 1,981 — 2,014 — 2,094 — 2,359.

LILLE

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. le chanoine Lassé, docteur ès-lettres, l'un des supérieurs de l'institution libre de Marcq.

Depuis longtemps M. Lassé était malade, mais rien ne faisait prévoir un décès aussi subite.

Les Sauveteurs du Nord. — La fête annuelle, à l'occasion de la célébration du neuvième anniversaire de la fondation de la Société des Sauveteurs du Nord, aura lieu dimanche 5 juin prochain.

A midi, messe en musique à l'église Saint-Maurice, avec le concours de l'*Harmonie de Lille*.

A 3 h. 1/2 précises, à l'Hôtel du Maisniel, 26, rue Saint-Jacques, avec le concours de la fanfare l'*Union du Nord*, séance solennelle publique pour la distribution des récompenses.

A 5 h. 1/2, banquet au même hôtel.

A LA FOIRE AU PAIN D'ÉPICE

Elle lève le doigt et la foule l'oppresse;
Dans un instant son sac s'emplit de monacos.
D'où peut donc provenir cet excès de richesse ?
La marchande vendait les Savons du Congo.
14870d Vaissier frères, Roubaix-Paris.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 23 mai 1887

Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*

(SUITE.—Voir le *Journal de Roubaix* du 28 mai)

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

Le legs Alfred Motte

M. LE DOCTEUR DERVILLE.—Y aurait-il indiscrétion à vous demander en quoi consiste le legs de M. Alfred Motte dont on parle tant en ville.

M. LE MAIRE.— M. Alfred Motte a fait un legs de 425.000 fr au Bureau de Bienfaisance, pas à la Ville; nous ne devons pas moins lui en être reconnaissants.

M. MARTEL-DELESPIERRE. — Messieurs, je vous dirai ce que j'ai appris officieusement. M. Alfred Motte a laissé, au Bureau de Bienfaisance, la somme de 425,000 fr. Nous n'avons pas encore reçu communication du testament, mais Me Duthoit est venu chez moi, vice-président du Bureau de Bienfaisance. Il m'a fait connaître la pensée écrite de M. Alfred Motte sur l'emploi du legs : ce legs restera intact pendant 100 ans ; les intérêts accumulés durant cette période, donneront 18 à 20.000.000.

Cette somme sera employée au gré de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance, suivant les conseils de M. Alfred Motte. La commission pourra créer des établissements moraux et charitables. M. Alfred Motte engage à faire des logements ouvriers à bon marché.

Il y aura une commission composée du président de la Chambre de Commerce, du président du Tribunal de Commerce, du plus ancien curé doyen de Roubaix. Ces trois personnes feront partie de la capitalisation du legs pendant 100 ans.

Voilà ce que je sais officieusement.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Ce legs est fait au Bureau de Bienfaisance, mais il faut que la ville accepte.

M. LE MAIRE. — Lorsque la commission administrative aura pris une décision, celle-ci sera soumise au Conseil.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Si nous acceptons, avons-nous la responsabilité du capital pendant 100 ans ?

M. MARTEL-DELESPIERRE. — Le Conseil d'Etat décidera tout cela.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Si la nouvelle n'est pas officielle, elle n'en est pas moins certaine. C'est une affaire grave, que la responsabilité d'une pareille acceptation, dont les effets doivent se faire attendre pendant cent ans. Mon avis, est qu'il est bon que nous soyons éclairés amplement et longtemps d'avance, sur cette responsabilité, pour que nous opinions avec connaissance de causes.

M. A. HARINCKOUCK. — Ce n'est pas maintenant qu'il faut discuter ces questions.

M. LE MAIRE. — Réservons toutes ces réflexions pour le moment ou l'affaire viendra devant le conseil.

Le projet Roche

M. ROCHE. — Messieurs, on ne peut qu'approuver les grands projets pour préparer l'avenir de Roubaix; nous n'avons qu'une chose à craindre c'est que son accroissement rapide, devance nos décisions; nous devons donc seconder tous les projets connus, dans l'intérêt général, notamment ceux qui peuvent faciliter le développement de notre industrie sur notre territoire. La construction d'un viaduc sous le chemin de fer pour le prolongement de la rue des arts, que nous avons voté dernièrement, réalise jusqu'à un certain point, cette idée.

En effet, ce percement réunira à la ville un quartier déshérité de bien des avantages; il est cependant regrettable que notre territoire au-delà des chemins de fer ne soit pas plus étendu. A cette occasion, je me permets de signaler au conseil municipal d'autres projets dont la réalisation me semble, au moins, aussi urgente que celui-là : C'est l'ouverture de grandes artères qui donneraient accès à des terrains spacieux vers Lannoy, Hem et les Trois-Ponts, ainsi que du côté du Hutin, où notre territoire possède encore de grandes quantités de terrains libres sur lesquels on peut établir de nombreux établissements et conserver ainsi notre industrie et ses avantages sur notre territoire pour marcher plus surement à l'avenir ; je propose de faire une liste des travaux d'utilité publique les plus nécessaires, de manière à les exécuter suivant leur urgence.

Toutefois, je crois que nous devons placer, en tête, l'assainissement de la ville ; il y a actuellement, à Roubaix, des quartiers ouvriers très populeux et beaucoup de rues sont pavées et dépourvues d'aqueducs qu'il est de la plus grande urgence d'assainir promptement, car si malheureusement une épidémie comme nous en avons déjà vu, se déclarait, ces foyers d'infection la pousseraient à un tel degré, qu'en peu de temps plusieurs milliers d'ouvriers pourraient être enlevés laissant à la charge de la ville de nombreux orphelins. On frémit en y pensant, et cependant nous ne pouvons pas être sans inquiétude de ce côté.

C'est pour cela que je viens demander au Conseil municipal de mettre en tête des grands projets d'utilité publique, à exécuter: l'assainissement le plus complet de la ville par l'exécution des travaux de voirie nécessaires, principalement dans les quartiers ouvriers ainsi que le pavage des rues qui sont, dans certains moments, de réels foyers d'infection pouvant faire naître des épidémies ; on objectera, à cette dernière observation, que les propriétaires ne veulent pas contribuer aux dépenses qui sont à leurs charges pour l'exécution de ces travaux.

Alors je conseillerai à l'administration municipale d'user, sans ménagement aucun, de tous les moyens les plus rigoureux que lui donnent la loi et les arrêtés municipaux envers ces récalcitrants, qui, fatigués, finiront par reconnaître qu'il est de leur intérêt d'intervenir dans les frais qui leur incombent pour le pavage de leurs rues et la construction des aqueducs; en même temps, je crois utile d'attirer l'attention de l'administration sur la construction de quartiers ouvriers bâtis dans des propriétés particulières, sans nivellement, à la volonté des propriétaires ; ces quartiers sont très malsains et peuvent devenir un danger pour la santé publique. Là aussi, il faudrait appliquer tous les moyens de sévérité possible.

Enfin Messieurs, je crois que notre devoir est de tenir la main à l'exécution stricte des mesures que je viens de signaler à la suite de ces diverses explications. Je me permets de vous donner ci-après une liste des grands travaux d'utilité publique que je crois les plus urgents, que le Conseil municipal pourra modifier comme il le jugera à propos.

1· Assainissement des quartiers ouvriers par l'exécution des travaux de voirie reconnus nécessaires ;

2· Construction immédiate de l'hospice ;

3· Agrandissement du cimetière ;

4· Exécution du projet pour amener et distribuer les eaux potables à Roubaix;

5· Achèvement de l'aqueduc collecteur;

6· Dépenses pour l'épuration des eaux de l'Espierre;

7· Pavage des rues en mauvais état et construction des aqueducs;

8· Prolongement de la rue des Lignes jusqu'à la rue Saint-Antoine;

9· Démolition des vieux immeubles à l'extrémité des rues Neuve et de Lille;

10· Construction d'une caserne, afin d'obtenir une garnison militaire que réclament l'importance et la sécurité de la ville de Roubaix ,

11· Construction d'un abattoir suffisant ;

12· Elargissement du Pont St-Vincent-de-Paul ;

13· Ouverture de grandes artères aboutissant à des terrains spacieux où l'on pourra installer de nombreux établissements industriels sur notre territoire et conserver ainsi notre industrie et ses avantages à Roubaix.

14· Agrandissement des halles pour centraliser les ventes en gros, où les marchés de quartier pourront s'approvisionner ;

15· Construction de marchés de quartier ;

16· Construction du boulevard de ceinture, allant de la gare de Roubaix-Wattrelos au jardin de Barbieux en traversant la route de Lannoy, le chemin d'Hem, et le pavé de Barbieux.

Pour compléter mes propositions, j'ai l'honneur de vous rappeler que, dans la séance du 3 décembre dernier, j'ai présenté au Conseil municipal un projet pour l'exécution des grands travaux à faire en contractant un emprunt à longue échéance qui permettrait de satisfaire à leurs dépenses et de rembourser nos dettes aux meilleures conditions comme l'ont fait avantageusement certaines villes. M. Vinchon a demandé l'ajournement de mes propositions pour prendre des renseignements à Bruxelles, que je signalais et où l'on a fait une très grande opération financière qui laisse des avantages considérables à la Ville.

J'ai l'honneur de prier l'administration municipale de vouloir bien avoir l'extrême obligeance de hâter l'étude de cette question afin de savoir si l'on peut espérer aboutir, comme je le propose, à faire un emprunt suffisant, à longue échéance, comme Bruxelles et le Crédit foncier, pour rembourser nos dettes et exécuter les grands travaux de la ville; dans ce cas, il n'y aurait plus lieu de contracter aucun emprunt partiel.

La ville d'Anvers vient de mettre à exécution un projet semblable, pour unifier sa dette qui est de 180 millions.

Il est du plus grand intérêt, pour l'avenir de Roubaix, de réaliser cette proposition pour y arriver promptement.

Je crois qu'il faudrait établir ce projet d'emprunt à longue échéance avec ses conditions d'amortissement et désigner l'importance des dettes qu'il devrait rembourser, ainsi que les dépenses auxquelles il serait affecté, faisant ressortir les avantages importants que la ville retirerait en unifiant tout ou partie de sa dette et en se procurant, en même temps, aux meilleures conditions, les capitaux nécessaires pour exécuter ces grandes travaux d'utilité publique, puis adresser ce projet aux autorités supérieures en demandant leur avis sur la possibilité de son exécution.

L'étude de ces diverses propositions s'impose d'autant plus que j'ai proposé l'agrandissement des halles sur un terrain à acquérir afin de pouvoir centraliser les ventes en gros et arriver ainsi à la création de marchés de quartier. Depuis, M. Faidherbe en propose un, rue de l'Alma et M. Vinchon nous a informé que, prochainement, nous aurions à nous occuper du projet des eaux potables tant pour son exécution que pour les dépenses que cette grande entreprise nécessitera; ensuite la ville va devoir intervenir dans les dépenses importantes que l'épuration des eaux de l'Espierre doit occasionner.

On dit que le gouvernement n'autorise plus les emprunts à longue échéance; je ne connais aucune loi et instruction ministérielle qui s'y oppose. Du reste toutes les sociétés financières en font constamment dans ces conditions et les titres à lots de toute l'Europe se souscrivent dans nos banques et sont côtés à la bourse de Paris où il s'en vend de grandes quantités tous les jours; de plus, toutes les loteries du monde vendent leurs billets en France, sans aucun empiétement; en présence de tout cela, il ne serait réellement point raisonnable de s'opposer à un emprunt à longue échéance pour une ville qui offre toutes les garanties désirables.

En supposant qu'on ne puisse pas unifier complètement nos dettes, il serait certainement possible de s'entendre avec le Crédit foncier pour confondre l'emprunt unique à faire pour exécuter nos grands travaux, avec celui de dix millions que nous avons contracté à cet établissement il y a quelques années et étendre le tout à une échéance de 90 à 95 ans et, par ce moyen, réduire très sensiblement son taux d'intérêt et d'amortissement; il serait cependant préférable, si faire se peut, d'unifier complètement nos dettes par un emprunt unique à lots et à longue échéance comme viennent de le faire les villes de Bruxelles et d'Anvers.

Je propose donc de grouper les diverses propositions que je viens de soumettre au Conseil municipal et de les renvoyer aux commissions compétentes pour les étudier dans le plus bref délai.

M. LE MAIRE. — La plupart des projets que vous proposez sont devant les commissions.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — On a nommé une commission chargée des grands travaux.

M. ROCHE. — Mon projet a pour but, d'abord de classer les travaux à faire suivant leur urgence, de manière à n'accorder aucune préférence, ensuite d'en résumer l'importance afin de ne faire qu'un seul emprunt pour leurs dépenses, de façon à obtenir les meilleures conditions. Je signale à l'administration, l'application de certaines mesures de sévérité pour obtenir toutes les améliorations de salubrité et d'hygiène possibles pour éviter les épidémies, en même temps j'appelle l'attention du Conseil municipal sur les moyens a employer pour conserver notre industrie et ses avantages sur notre territoire.

M. ALFRED REBOUX. — M. le docteur Carrette confond. Il y a une sous-commission nommée pour les travaux d'assainissement et pour chercher les moyens de paver, d'assainir et d'éclairer le plus grand nombre de rues possible et d'encourager les propriétaires à aider la ville. Nous nous sommes réunis. Un projet de règlement nous a été soumis. Nous l'avons modifié en certains points. Nous attendons d'être convoqués de nouveau.

M. A. VINCHON, — Ce que vous proposez est impossible, Monsieur Roche; aucune commune n'est autorisée à emprunter au-delà de 30 ans. Unifier notre dette, est impossible; l'emprunt de 10,000,000, notre grosse dette, n'étant pas remboursable.

M. ROCHE. — M. Vinchon a pris des renseignements officieux qui lui affirment que les communes ne peuvent emprunter que pour un délai maximum de 30 ans. Je crois que la chose vaut bien la peine qu'on fasse, comme je le propose, une demande à M. le ministre, en faisant valoir les divers motifs que je signale, et surtout les avantages considérables que nous obtiendrons si nous pouvions faire un emprunt à longue échéance comme les sociétés financières; alors nous aurions une réponse officielle et définitive et nous saurions si réellement le gouvernement s'oppose à ce qu'en France on puisse profiter des avantages importants que donnent actuellement les grandes opérations financières qu'on laisse faire partout et dont les titres se souscrivent et se vendent chez nous.

Enfin, M. le Maire, je vous prie de vouloir bien avoir l'obligeance de demander au Conseil municipal de renvoyer mes propositions aux commissions compétentes comme je le propose et quelle que soit sa décision, on pourra apprécier.

M. A. VINCHON. — Vous ne serez pas autorisé à emprunter au-delà de 30 ans. Ce qui s'est fait en Belgique ne peut se faire ici.

M. LE MAIRE. — Notre emprunt de 10.000,000 ne peut-être remboursé; ainsi est fait le contrat avec le Crédit Foncier.

M. ROCHE. — Je ne demande pas à rembourser les 10 millions au Crédit Foncier, au contraire, je propose d'élever cette dette, suivant nos besoins, par exemple à 20 millions et d'étendre l'échéance du tout à 95 ans par un arrangement avec cet établissement, en appliquant toutefois le taux d'intérêt à toute la somme en raison du délai d'amortissement, ce qui la réduirait très sensiblement; le Crédit Foncier obtient ses emprunts à 3 0/0 pour 95 ans; il semble qu'il pourrait nous prêter à 3 fr. 50 centimes pour 0/0 pour la même période de 95 ans en se réservant son bénéfice suffisant; dans ce cas, notre dette totale étant supposée de 20 millions, nous aurions à payer annuellement pour intérêt et amortissement 700.000 francs. Comme nous payons actuellement 544,895 francs par an pour 10 millions, notre situation s'améliorerait fortement si nous pouvions opérer dans ces conditions, pour le savoir il faudrait faire des propositions au Crédit foncier.

Le renvoi de la proposition de M. Roche, aux commissions, mis aux voix, est repoussé. (*A suivre*).

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

Les délégués sénatoriaux conservateurs ou indépendants sont convoqués à Lille, dimanche en vue de désigner le candidat sénatorial pour l'élection du 19 juin.

Plus de quinze cents invitations ont été envoyées. On opère différemment dans les deux camps. En effet, le candidat sénatorial de gauche, M. Alfred Girard, a été désigné, on se le rappelle, dans une réunion récente, par 54 votants ! ! — Nous disons *cinquante quatre* votants.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 1er juin 1887.

Monsieur le rédacteur en chef,
du *Journal de Roubaix*.

A propos de la reproduction du *Journal de Bradford*, dans votre numéro de ce jour, concernant la construction d'une machine, qui a pour but, de sécher chaînes simples ou autres, par l'application d'une chambre à air chaud, permettez-moi de vous dire que mes confrères et moi ne construisons pas autrement depuis 10 ans. M. R. Gledhile ne nous apprend donc rien de nouveau.

Agréez, Monsieur le rédacteur, mes bien sincères salutations. J. CONSTANTIN.

CONCERTS ET SPECTACLES

Nous lisons dans la *Dépêche*, de Lille, les lignes suivantes qui concernent une de nos concitoyennes, Mme Landouzy :

« *Palais-Rameau.* — Grande salle, dimanche, au Palais-Rameau, malgré le temps très incertain.

» Il est vrai que Mme Landouzy prêtait son concours à cette soirée.

» Mme Landouzy est devenu une de nos grandes cantatrices. Sa voix a, depuis un an, pris une grande puissance. Quant aux vocalises, elles ne peuvent être mieux égrénées : elles étaient parfaites.

Mme Landouzy a obtenu un immense succès dans l'air « de la Reine » des *Huguenots* et dans le duo du *Barbier de Séville*. Mais ce qui nous a surtout émerveillé, c'est son exécution de cet admirable concerto de violon, dit grand air du *Carnaval de Venise*, d'Ambroise Thomas.

» Le *Carnaval de Venise* est un opéra-comique en 3 actes, très oublié aujourd'hui ; il a été joué le 9 décembre 1857. Amb Thomas l'a composé expressément pour faire valoir la flexibilité du gosier de Marie Cabel et bien peu de cantatrices oseraient reprendre le rôle de Sylvia.

» Voici comment cette exécution est amenée dans le livret :

» Un auteur a composé un concerto de violon qu'il doit exécuter dans un concert ; Sylvia, la cantatrice, se présente à sa place et sous le titre d'Ariette sans paroles, elle chante le concerto entier sans aucun changement. Cette ariette contient les vocalises les plus hardies et les plus brillantes ; Mme Landouzy les a données avec une netteté merveilleuse. Le *mi-bémol* a été lancé avec une grande sûreté d'intonation. Nous qui avons entendu Marie Cabel dans ses beaux jours, nous avons été ravi de l'interprétation de Mme Landouzy.

» Le lendemain matin, Mme Landouzy a obtenu un succès plus accentué encore que la veille. Le *Barbier de Séville* a été dit avec beaucoup de goût et de talent. Par une délicate attention et bien que ce ne fut pas entièrement dans sa voix, Mme Landouzy a chanté l'air de la *Fille de Jephte*, de M. Clément Broutin. L'aimable artiste l'a dit avec une grande entente de nuances.

» Le concerto du *Carnaval de Venise* d'Ambroise Thomas a été remplacé par l'air de la *Perle du Brésil*. Ce magnifique et ardu concerto était trop délicat pour un si vaste local que le Palais-Rameau.

» Mme Landouzy a bien fait de le remplacer par ce bel air de la *Perle du Brésil* qui lui a valu de chauds applaudissements. »

Tourcoing. — La *Fanfare du Petit-Château*, dimanche 5 juin 1887, à 5 heures du soir, exécutera sur la place Thiers, les morceaux ci-après : 1. Allegro militaire, Labory; 2. *Marche d'Athalie*, Mendelsohn; 3. *Eméria*, fantaisie, Escudié; 4. *Vie d'Artistes*, valse Strauss; 5. *Le Joyeux Moulin du Parc*, Sellenick; 6. Grande Mosaïque sur les *Mousquetaires au Couvent*, Varney, — Des chaises seront mises à la disposition du public.

NORD

Enseignement officiel.— Le supplément du *Journal officiel* contient l'état des engagements que le ministre de l'instruction publique est autorisé à prendre pendant l'exercice 1887, jusqu'à concurrence d'une annuité de 165.600 fr.; payable à partir du 1er janvier 1888.

Dans ce tableau au paragraphe: *établissement d'enseignement secondaire de jeunes filles*, nous relevons les trois articles suivants concernant spécialement notre région :

Lille : Collège Fenélon (dépenses supplémentaires). Dépense totale 80,000 fr., l'Etat y participe pour 40,000 fr. et la ville pour une somme égale Dépense à la charge de l'Etat, autorisée pour 1885, 25,000 fr. celle à effectuer par l'Etat en 1887 15,000 fr.

Cambrai : Collège de fille (dépenses supplémentaires). Dépense totale, 150,000 fr. L'Etat et la ville y participent chacun pour 75,000 fr. Dépense à la charge de l'Etat, autorisée, pour 1886, 25,000 fr. à effectuer par l'Etat en 1887, 15,000 fr.

Valenciennes : Collège de filles. Dépense totale 200,000 fr. L'Etat et la ville y participent chacun pour 100,000 fr. Dépense à la charge de l'Etat autorisée pour 1886, néant; à effectuer par l'Etat en 1887, 35,000 fr.

Dunkerque. — L'administration du Bureau-Veritas vient de publier la statistique des navires à voiles et à vapeur perdus dans le courant du mois d'avril 1887 concernant tous les pavillons.

Navires à voiles : 19 américains, 1 autrichien, 28 anglais, 3 danois, 2 français, 11 allemands, 7 norwégiens, 2 suédois, total : 82 navires.

Dans ce nombre figurent 2 navires considérés perdus à défaut de nouvelles.

Steamers : 2 américains, 10 anglais, 1 danois, 1 français, 1 espagnol, 1 russe; total : 16. — Un steamer figure dans ce nombre considéré perdu à défaut de nouvelles. — Cause des pertes : navires à voiles, échouements, 33; collisions, 6 ; brulés, 3; sombré, 1 ; abandonnés, 20; condamnés. 9; sans nouvelles, 2; total, 82. — Steamers, échouements, 10; collisions, 3 ; brûlé, 1 ; sombré, 1 ; sans nouvelles, 1 ; total, 16.

PAS-DE-CALAIS

Arras.—Un crime rappelant celui de Moyaux, a été commis dans la soirée d'avant-hier. Une belle-mère précipita dans un puits une enfant de dix ans.

Elle raconta ensuite que l'enfant s'était égarée, mais le cadavre a été découvert hier; la justice s'est rendue sur le lieu du crime, et la coupable a fait les aveux les plus complets.

Elle a donné comme excuse la misère et les mauvais traitements journaliers que lui faisait subir son mari.

BELGIQUE

Au Sénat. — La loi Dumont a été votée hier au Sénat par 38 voix contre 23 et 2 abstentions.

A la Chambre. — Evènement de la séance de mercredi : le discours de M. Frère, qui sera continué demain. Discours véhément, débité avec un juvénile entrain et d'une voix éclatante. M. Frère a parlé contre M. Brialmont. M. le ministre de la guerre devrait autoriser l'éminent ingénieur à venir défendre son projet à la Chambre.

Il serait juste de donner la parole à M. Brialmont après M. Frère.

Sont inscrits dans la discussion du projet relatif aux fortifications de la Meuse, MM. Magis, Jamme, Merjay, Woeste, Delebecque, Thibaut, Julien Warnant, de Burlet, Neujeaq, Jos, Warnant, d'Andricourt, de Majar, Somzée, Hanssens.

Sans compter M. Frère. Sans compter les répliques. Où cela nous mènera-t-il ?

Les petits-fils de Belges. — Au cours d'une des dernières séances du Sénat Belge, M. de Brouckère, sénateur de Bruxelles, a interpellé le gouvernement au sujet de la question des petits-fils de Belges qui sont obligés de servir dans l'armée française, après avoir satisfait à la loi sur la milice en Belgique.

L'orateur s'est efforcé de démontrer que la question n'est pas du ressort des tribunaux ; que les tribunaux du Nord de la *France* jugent en différents sens, il est vrai, mais que la Cour de Douai suit la jurisprudence de la Cour de Cassation dans son arrêt de 1883, qu'en admettant que la question soit de nouveau portée devant la Cour suprême et en supposant qu'elle juge dans le même sens, nul ne peut répondre que deux ou trois ans plus tard cette jurisprudence ne viendra pas à varier de nouveau puisqu'elle a changé en 1883. Il faut donc suivant M. de Brouckère, régler par un traité entre la France et la Belgique, ce point de droit international, et faire disparaître cette criante anomalie.

M. de Chimay, ministre des affaires étrangères, a répondu au long discours du sénateur de Bruxelles, et a fait entrevoir que la question serait prochainement soumise aux délibérations des Chambres belges, et qu'alors le gouvernement belge ouvrirait de nouveaux pourparlers avec le gouvernement français.

M. de Brouckère a répliqué pour réclamer une prompte solution, disant que si la question n'est pas tranchée, il y aura au mois de novembre prochain une nouvelle catégorie de jeunes gens qui vont se trouver dans le cas d'être considérés comme deserteurs ou comme réfractaires.

Graves désordres à Gand. — Des désordres assez graves se sont produits mardi soir au quartier de Saint-Pierre où se trouvent les casernes de l'infanterie. Des voyous qui fréquentent les salles de danses du Kattenberg et de la rue Mont-Saint-Amand ont attaqué quelques soldats du 1er et 2e régiment de ligne. Les soldats en minorité ont pris la fuite, mais sont bientôt revenus en très grand nombre.

Dans une bagarre qui s'est produite, un soldat a été grièvement blessé.

Un individu a été arrêté, blessé également.

L'officier de service a fait rentrer les soldats et bientôt le calme s'est rétabli.

Mercredi les scènes se sont renouvelées. Les soldats sont revenus en nombre très considérable pour venger le camarade maltraité, hier soir, et qui est mort, dit-on, dans la journée. Ils ont lancé des pierres dans les vitres de l'estaminet *Grétry* succursale du *Vooruit*.

Plusieurs individus ont été blessés.

La police très nombreuse est intervenue pour rétablir l'ordre. Elle s'est trouvée impuissante devant la foule.

Le bourgmestre et le procureur du roi se sont portés sur les lieux.

Le rappel des militaires a été battu à 8 heures. Des patrouilles circulent dans le quartier.

Dans l'après-midi des soldats se sont rendus au *Volksparck* du *Vooruit*. Ils ont brisé quelques vitres de l'estaminet. Un major en bourgeois les a mis en fuite. Les soldats n'ont pu penètrer dans le jardin.

Vers neuf heures, une bande de voyous se retire des abords du *Grétry* pour se rendre au *Vooruit*.

Gand, 1 juin. — Les soldats ont mis à sac quelques maisons ouvrières situées derrière le *Volkspark* du *Vooruit*, hors de la porte de Courtrai.

Ils ont brisé les meubles d'une pauvre veuve.

Le Volkspark est gardé par la gendarmerie, plusieurs militaires ont été arrêtés.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 31 mai.* — Jean-Baptiste Lefebvre, rue des Ogiers, 7. Jeanne Ségard, rue de l'Industrie. — Louise Duflot, rue Dampierre, maisons Carlier. — Adrienne Hespel, rue Turgot, 48. — Jeanne Mansert, rue de Lannoy, 215. — Benoit Castelain, rue Magenta, 22. — Augustine Arens, rue de Tourcoing, 3me cour Flipo, 17. — Marie Wittebrood, rue de Croix, 2. — Pauline Delmotte, quai de Dunkerque, 6. — Henri Sigier, rue d'Isly, 4. — Julia Morel, rue de Denain, cour Dhalluin, 1. — Céleste Laureyns. rue Olivier de Serres, 5. — Berthe Delbecq, rue des Sept-Ponts, 57. — Rodolphe Bourgois, rue de l'Epeule, 1, maison Govaert, 5. — Honoré Queix, rue de l'Epeule, cour Saint-Joseph, 13 — César Desfrennes, Hôtel-Dieu. — Ursule Desomer, rue des Quinze-Ballots, 10. — Albert Dorchies, rue Lafontaine, 14. — Germaine Beerens, rue du Chemin de Fer, 99. — Clémence Mazure, boulevard Gambetta, 86. — *Du 1er juin.* — Jean Cornelis, rue Cadeau, 95. — Hélène Behiels, rue de la Barbe d'Or, cour Vandenheede, 5. — Gabrielle Verstraeten, rue du Fontenoy, cour Génaïs, 15. — Edouard Herbaut, rue St-Amand, 12. — Hortense Grumiaux, rue Beaurewaert, 90. — Edmond Lepoutre, rue Olivier de Serres, 13. — Isabelle Debacker, rue Daubenton, 5. — Arthur Masse, rue Decrême, cour Cormorant, 1. — Maurice Larmuseau, rue des Arts, 50 — Jules Lannoo, sentier du Ballon, cour Caby, 2. — Edmond Bara, rue Saint-Quentin. — Henri Lorthioir, rue Archimède, cour Losfeld —Jeanne Deneu, rue de Soubise. —*Mariages du 30 Mai 1887.* — Eugène Becussart, 23 ans, journalier, rue Decrême, 104, et Léonie Vancouillie, 24 ans journalière, rue Soubise, 22. — Henri Jaussens, 26 ans, menuisier, rue des Filatures, cour Bonte, 2, et Marie Santy, 30 ans, tisserand, rue des Filatures, cour Bonte, 2. — Oscar Mas, 30 ans, tisserand, rue du Duc, 16, et Elise Vandenabeele, 25 ans, tisserande, rue Basse-Masure. — Henri Ladon, 21 ans, journalier, à Tourcoing, et Eugénie Joly, 23 ans, journalière, rue de Naples, 14. — J.-B. Coussement, 23 ans, journalier, Herseaux, et Rosalie Duprez, 25 ans, soigneuse, rue Wagram, 8 — J.-B. Dhaenens, 28 ans, tisserand, rue Bernard, 44, et Marie Deconinck, 22 ans, tailleuse, même rue, 21 — Ferdinand Lamarque, 31 ans, apprêteur, rue du Fort, 33, et Léontine Marissal, 21 ans, piqurière, même rue, 86. — Victor Hellemont, 26 ans, tisserand, à Tourcoing. et Azélia Her, 26 ans, bobineuse, rue de Mouveaux, cour Dubeaurepaire, 4. — Louis Delescluse, 24 ans, employé de commerce, rue Inkermann, 182, et Marie Demeester, 18 ans, piqurière, rue Marquisat, 30. — Achille Vliegle, 24 ans, tisserand, boulevard de Metz, maisons Lestienne, 12, et Pharailde Vlaeminck, 22 ans, tisserande, rue de la Vigne, cour Flamend. — Emile Bossut, 32 ans. tisserand, rue des Arts prolongée, et Rosalie Dhondt, 33 ans, tisserande, rue de Croix, 70. — Moïse Gilman, 20 ans, ourdisseur, rue d'Alger, maison Pollet, et Marie Vandercruyssen, 25 ans, soigneuse, rue Nabuchodonosor. — François Detemmerman, 26 ans, rattacheur, rue de Croix, maisons Selosse, et Léonie Lepiat, 26 ans, rattacheuse, rue de Croix, 58. — Léopold Squedin, 24 ans, rattacheur, rue Lafontaine, 1, et Marie Braquaval, 23 ans, tisserande, id. — Alphonse Cléry, 24 ans, chaudronnier, rue de Flandre, cour Duthoit, 1, et Marie Brisson, 26 ans, visiteuse, à Croix. — Henri Catteau, 35 ans, rentreur, chemin des Couteaux, et Octavie Bodart, 24 ans, repasseuse, rue des 7 Ponts, 81. — Pierre Cantaert, 20 ans, tisserand, rue des Tuileries, 8, et Juliette Porez, 19 ans, soigneuse, Grande-Rue, cour Droulers, 6. — François Belens, 26 ans cordonnier, rue des Champs, 26, et Honorine Lecomte, 27 ans, ourdisseuse, à Tourcoing. — Joseph Palfyn, 25 ans, fileur, rue Bernard, 38, et Stéphanie Delmotte, 21 ans, soigneuse, rue du Coq-Français, 79. — Jules Robert, 21 ans, employé de commerce, Grande-Rue, 204, et Caroline Trenteseau, 23 ans, ménagère, id. — Cyrille Gruart, 29 ans, serrurier, rue Beaurewaert, 101, et Marie Duquenne. 32 ans, ménagère, rue Pierre-de-Roubaix, 56.—Henri Mullier, 25 ans, teinturier, rue d'Alma, près le petit barbier et Eugénie Sandras, 23 ans, bobineuse, rue des Fondeurs cour Chopart, 5 — Louis Parez, 25 ans, tisserand, à Linselles, et Romanie Vanneste, 25 ans, piqurière, rue de la Banque, 24. — Jean-Baptiste Wallez, 29 ans, mécanicien, rue de la Tuilerie, 11, et Adèle Baert, 28 ans, cuisinière, rue de Lannoy, 44. — Jean Lancé, 28 ans, tisserand, rue Malplaquet, 8, et Hermance Dufermont, 27 ans, tisserande rue de Valenciennes, 6. — Charles Deldal, 27 ans, domestique, rue Archimède, 16, et Lucie Tanghe, 27 ans, couturière, rue Philippe-le-bon, 11. — Henri Delbar, 30 ans, rentreur, Grande-Rue, cour Basse, 7, et Eugénie Duquennes, 25 ans, soigneuse, rue de la Paix, cour Lefebvre, 25. — Louis Cardoen, 30 ans, coiffeur à Tourcoing, et Céline Agache, 29 ans, rattacheuse, rue de Soubise, 2. — Arthur Florin, 24 ans, lamier, rue du Moulin, cour Dubar, 7, et Odile Bourgois, 21 ans. soigneuse, id. 7. — J.-B. Pipart, 25 ans, apprêteur, rue Daubenton, cour Desmet, 8, et Clarisse Palmyre, 23 ans, rattacheuse, id., 11. — Emile Nutte. 30 ans, fileur, rue de Coligny, 4, et Louise Marescaux, 33 ans. soigneuse, rue Barbieux. 3.— Louis Debusy, 23 ans, tisserand, à Tourcoing, et Eudoxie Geerlandt, 21 ans, tisserande. — Gustave Lepoutre, 27 ans, tisserand, rue de Mons, 5, maisons Gérard, et Adèle Costeur, 29 ans, journalière, rue Ma Campagne, 17. — François Weymans, 26 ans, tisserand, rue du Gros-Saule, 4, et Léonie Becusaert, 25 ans, tisserande, rue St-Jean, 81. — Théodore Delaplace, 29 ans, tourneur en fer, rue Philippe-le-Bon, 35, et Amélie Cauterman, 21 ans, doubleuse, rue Lacroix, maisons Denaene, 4. — Joseph Vanvoorde. 28 ans, tisserand, rue de Lille, maisons Six, 4, et Juliette Delannoy, 27 ans, encaisseuse, rue de la Perche, cour Lampe. — Henri Couque, 28 ans, employé de commerce, rue de la Perche, 4, et Zoé Penin, 25 ans, piqurière, quai de Wattrelos, 17.

Du 31 mai. — Edmond Mestdag, 24 ans, coiffeur, rue de l'Epeule, cour Saint-Joseph, 1, et Pauline Wimsingues, 19 ans, piqurière, sentier de la Perche, 69. — Edmond Prouvost, 24 ans, sans profession, rue Neuve, et Jeanne Eloy, 20 ans, sans profession. — Théophile Deweirdt, 45 ans, marchand de légumes, rue Inkermann, 145, et Julie Marischael. 51 ans, ménagère, rue Pellart. 7. — Omer Marchal. 56 ans, sans profession, rue de Mouveaux, 30. — Marie Seys, 23 ans, sans profession, rue de Blanchemaille, 144.

Déclarations de décès du 31 mai. — Julie Couque, 6 mois, rue Sainte-Elisabeth, cour Lahute, 4. — Henri Depelchin, 61 ans, teinturier, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux. — Joséphine Leman, 61 ans, ménagère, rue de la Chaussée, cour Cantraine, 7. — Adèle Segard, 1 mois 10 jours, rue de la Paix, cour Favier, 2. — Sophie Vanautreve, 44 ans, ménagère, rue Bernard, 136. — Auguste Derniest, 47 ans, marchand d'étoffes, rue du Tilleul, 154. — *Du 1er juin.* — Désiré Gysselinck, 51 ans, garçon de magasin, boulevard de Strasbourg, 10. — Germaine Desquiens, 2 ans, rue Decrême, 181. — Léon Bekaert, 2 ans, boulevard de Strasbourg, cour Carpentier, 4. — Gustave Traens, 5 ans 7 mois, rue de Rome, cour Parent, 20. — Rosalie Samain, 50 ans, ménagère, rue de la Potennerie, maison Loridant. — Jules Baudart, 2 mois, rue des Longues-Haies, cour Bonte-Platel, 8. — Hélène Haroux, 23 ans, ménagère, rue du Tilleul, cour Roussel, 6. — Corneille Ridels, 63 ans, tisserand, Hôtel-Dieu — Lefebvre, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Clémence Parmentier, 4 ans 9 mois, au Hutin, maisons Lestivetz, 3.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 1er juin. — Marie Delepaut, rue du Redan. — Ernest Boussac, rue de Lille. — Michel Honoré, rue des Piats. — Jules Prouvost, rue Masquelier. — Arthur Dupont, rue de la Latte. — Hortense Delcourt, rue de la Cité. — *Mariages du 31 mai.* — Jean-Baptiste Honoré, 25 ans, magasinier, et Marie Grimonprez, 24 ans, journalière, — Louis Droulez, 21 ans, charpentier, et Charlotte Paris, 22 ans, ouvrière en fuseaux. — *Du 1er juin.* — Edouard Descheemacker, 22 ans, employé de commerce, et Hélène Vanwaterloo, 19 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 30 mai.* — Marie Desrumaux, 20 jours, rue de Lille. — Jules Decoopman, 2 mois 7 jours, rue du Midi. — *Du 31.* — Marie Goemaere, 4 jours, à l'Epinette. — Marie Taillière, 45 ans, sans profession, rue Verte. — Victor Huyot, 60 ans 6 mois, garçon de magasin, rue des Catalans. — Laure Montagne, 1 ans 9 mois, rue Saint-Jacques. — *Du 1er juin.* — Jules Frenoy, 22 ans, soldat au 43e de ligne, au Blanc-Seau. — Marie Teerlinck, 81 ans, sans profession, Hôpital Civil.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MONTAGNE-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Stephanie FLORIN, veuve en premières noces de M Basile BULTEAU, décédée à Roubaix, le 1er juin 1887, à l'âge de 80 ans et 6 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 5 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 6 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 25.

Les amis et connaissances de la famille SAMARCQ-RATTEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Alfred-Jules-Xavier-Joseph SAMARCQ, décédé à Mouveaux, le 31 mai 1887, dans sa 24e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 3 courant, à 10 heures, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Tourcoing.

Les amis et connaissances de la famille GYSELINCK-LEDEZ qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Désiré GYSELINCK, décédé à Roubaix, le 31 mai 1887, à l'âge de 51 ans et 8 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 3 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 10.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande edition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Voir, à la 1re page, les dépêches et la dernière heure.

Revue des Deux-Mondes. — Livraison du 1er juin 1887. — I Etudes diplomatiques. La seconde lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse. IV. Capitulation de la Bavière, par M. le duc de Broglie, de l'Académie française. — II. Un accident, par M. Th. Bentzon. — III. Les associations protestantes à Paris. I. L'école industrielle, l'asile temporaire, par M. Maxime Du Camp, de l'Académie française. — IV. L'armée royale en 1789. II. Les cadres, le soldat, le milicien, l'artillerie, le génie, par M. Albert Duruy. — V. Le salon de 1887. I. La peinture, par M. Georges Lafenestre. — VI. Le service de santé et la nouvelle loi militaire, par M. Léon Le Fort, de l'Académie de médecine. — VII. M. De Beust et ses mémoires, par M. G. Valbert. — VIII. Revue dramatique. A propos de trois « reprises, » par M. Louis Ganderax. — IX. Revue littéraire. Charles Baudelaire, par M. F. Brunetière. — X. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. —XI. Le mouvement financier de la quinzaine. — XII. Bulletin bibliographique.

La *Table* de la *Revue*, de 1874 à 1886, est mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris.

La table, de 1831 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison du 1er juin 1887, sont priés de le renouveler pour n'éprouver aucun retard dans l'envoi de la *Revue*.— Toute traduction ou reproduction des travaux de la *Revue des Deux Mondes* est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'Etranger.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 757e livraison (4 juin 1887). Texte : Capitaine, par Mme de Nanteuil. — Les courses, par E. Duhousset. — La tour de l'exposition de 1889. — Les diamants de la couronne, par Germain Bapst. — Les héroïnes de Harlem, par Mme de Witt, née Guizot. — Rhubarbe comestible. — A travers la France : Chateaulin, par Anthyme Saint-Paul.

Dessins de : Myrbach, Emile Bayart, E. Zier, Taylor.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge*, de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastiles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boite, **2 fr. 50**.

Maladies de l'*estomac* et des *intestins*, *digestions pénibles*, *manque d'appétit*, *aigreurs*, *renvois*, *vomissements*, *diarrhée*, *coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. — Pastilles **2** fr. **50**; Poudres : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, *faiblesse de tempérament*, *manque d'appétit*, *fièvres*, *maladies nerveuses*. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant*, *digestif*, *fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris et dans les principales pharm. de France. 1888

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12967

AUX
Fabriques Parisiennes
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
MAISON A REMIREMONT (Vosges), Grande-Rue, 35
MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

Trousseaux et Layettes
SPÉCIALITÉ DE LINGERIE ET BRODERIE

Seule Maison dans Roubaix offrant d'aussi grands assortiments et vendant aussi bon marché.

Grande mise en vente, pour cette saison, d'articles nouveaux, tels que :

Robes blanches et couleurs, Tabliers, Pelisses, Robes de baptême, etc., etc.

RIDEAUX EN TOUS GENRES
CHOIX CONSIDÉRABLE
DE LINGERIE FINE
SPÉCIALITÉ DE
BANDES ET ENTREDEUX
brodés à la main
Garnitures sur toiles pour Chemises
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS & TAIES
brodés à la main
Dépôt de Toiles des Vosges
Blanchies sur pré, en toutes largeurs, garanties à l'usage.
PRIX EXCEPTIONNELS
GRAND CHOIX
D'ARTICLES POUR 1re COMMUNION

La Maison des FABRIQUES PARISIENNES ne cesse d'apporter le soin le plus scrupuleux à n'avoir, même aux prix les plus réduits, que des marchandises de premier choix.

CHIFFRES ET BRODERIES A FAÇON
MAISON DE CONFIANCE 14625

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Pavages, Sables et Graviers
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité 14247 27130

Hippolyte WILLEM, Horticulteur

informe sa clientèle qu'il n'a pas de maison de vente à Roubaix : Seule et unique maison, boulevard de la République Roubaix et boulevard Gambetta Tourcoing. Spécialité de bouquets, couronnes, garnitures de table et d'appartements, jardinières, suspensions, entreprise de jardins à forfait, 500,000 plantes ramifiées à 10 fr. le cent pour la plantation des jardins, telles que géraniums, verveines, fuchsias, ageratums, coleus petunia, héliotropes, lobelias bleu foncé.

La devise de ma Maison : *travail et loyauté* indique suffisamment à ma nombreuse clientèle que je m'efforcerai de la faire profiter des immenses avantages que me créent ma situation spéciale et l'importance de mon établissement. 27668—14539

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

EN VENTE
au bureau du *Journal de Roubaix*
Histoire d'une Chute et d'une Conversion

En présence de la propagande inouïe de nos adversaires, MM. Letouzey et Ané, éditeurs catholiques, désireux d'opposer de toutes leurs forces le bien au mal, viennent de créer, sous le titre de *Petite Bibliothèque pour Tous*, une série d'ouvrages à bon marché, destinés à répandre dans le peuple la vérité et la lumière.

Le premier volume, qui inaugure cette *Petite Bibliothèque*, est l'**Histoire d'une chute et d'une conversion**, résumé populaire des *Confessions d'un ex-libre penseur*, par Léo Taxil. On sait que l'ouvrage principal a été très apprécié; en moins de trois mois il a eu trente-cinq éditions. Aussi, les éditeurs en ont extrait quelques passages intéressants, se rapportant surtout à la chute et à la conversion de l'auteur; et ce sont ces extraits qu'ils offrent aujourd'hui au public. Ce petit volume, qui est ainsi à la portée des bourses les plus modestes, est appelé à faire beaucoup de bien. Quoique résumé, cet ouvrage est très complet; il intéresse au plus haut point tout en édifiant. Il sera suivi d'autres volumes, aussi opportuns que pleins d'attrait.

Prix 50 centimes, par la poste 60 centimes.

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Mouton couronné, place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix. Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Robes et manteaux confectionnés et sur mesure pour dames, fillettes et enfants. — *A l'Espérance*, **Senoutzen-Couzineau**, 12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Il y a toujours en magasin choix considérable de modèles haute nouveauté, à des prix défiant toute concurrence. Pour satisfaire aux demandes faites, la maison laisse aux clients qui le désirent la faculté de fournir leurs tissus ou garnitures. Spécialité pour deuil en 24 heures. 532

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imp. Alfred REBOUX, r. Neuve 17